

Mellé : pédagogie et implication des habitants

La commune de Mellé est engagée dans une démarche Agenda 21 depuis 2006. Très dynamique, elle a notamment réaménagé son "bourg-jardin" en prenant en compte le développement durable et met en place de nombreuses actions pédagogiques.

Située en Ille-et-Vilaine, Mellé compte 670 habitants. D'une superficie de 1 540 ha, cette commune est essentiellement agricole. "L'Agenda 21 à Mellé a une très vieille histoire", note le maire Claude Duval. "Une partie de la commune a été remembrée en 1969 et au bout d'une dizaine d'années, des agriculteurs et des élus se sont aperçus que l'on était allé un peu loin dans la démarche d'arasement. Une campagne de reboisement a été lancée avec la plantation de haies et de 80 000 arbres. Puis, les élus ont été sensibilisés progressivement au développement durable", raconte le maire actuel. La municipalité a construit une politique de développement durable basée sur quatre axes principaux : une politique environnementale avec le reboisement, une réflexion sur le "bourg-jardin", une nouvelle station d'épuration... ; une politique patrimoniale avec la préservation du patrimoine bâti pour en faire des logements, des gîtes ruraux... ; une politique culturelle liée au développement durable et une politique touristique avec notamment un circuit d'interprétation. Ces quatre thématiques ont été intégrées au sein d'un Agenda 21 dont la démarche a été lancée en 2006. "Ce nouvel outil nous obligeait à structurer une politique pour la rendre cohérente. Cela nous a permis également de sensibiliser les élus et la population sur le développement durable et nous familiariser avec les notions d'évaluation et d'évolution continue", indique Claude Duval. L'Agenda 21 de Mellé a été reconnu par l'association Notre Village en 2007 puis à nouveau en 2011 et il a également reçu le label du ministère en charge du développement durable en 2008 puis en 2011. De plus, la commune s'est vue renouveler le prix des Rubans du développement durable pour 2012-2014.

Réflexion collective

"Nous avons déjà un certain nombre d'actions engagées, l'Agenda 21 représentait pour nous une suite logique", assure Sylvain Cotto, chargé de mission Agenda 21. La commune a créé un comité de pilotage de 15 personnes, composé de quelques élus, d'habitants et d'un représentant de la Communauté de communes. "Pour le



La commune a accueilli 65 groupes d'élus, techniciens, associations, particuliers et 18 groupes d'étudiants et lycéens depuis 2008, pour les sensibiliser à la démarche Agenda 21.

premier programme de notre Agenda 21, nous avons surtout travaillé à deux avec le Maire. C'était quelque chose de très nouveau surtout pour une petite commune comme la nôtre, c'est pourquoi nous avons un peu tâtonné. Puis, pour le second programme, le comité de pilotage s'est vraiment réuni de façon précise, environ une fois par mois sur des thématiques précises (espaces verts, animation...), pour véritablement construire collectivement notre Agenda 21. Davantage d'habitants ont été intégrés ainsi qu'un représentant de l'association Pierres&Nature", indique Sylvain Cotto. Le comité de pilotage a ensuite réfléchi à quatre axes d'intervention, piliers de l'Agenda 21 de la commune, afin d'y associer des actions concrètes. Ces actions ont été classées par ordre d'importance, sur la base des 5 finalités du développement durable.

Environ 75 actions

Au total, environ 75 actions figurent dans l'Agenda 21 de Mellé et une soixantaine ont déjà été réalisées. Il en reste 7 pour cette année, sachant que certaines actions déjà lancées sont renouvelées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, comme l'aménagement du bourg-jar-

din. Deux actions ont été abandonnées car "elles nous ont semblé plus très pertinentes, comme la mise en place d'une boîte à idées pour les habitants. Ils peuvent donner déjà leur avis sur le blog "Mellé, ville durable" et dans le bulletin communal. Pour l'instant il n'y a pas trop de retours, mais c'est parce qu'ici, dans une petite commune, les habitants donnent plutôt leur avis oralement." De plus, les habitants sont impliqués dans la démarche Agenda 21 de trois manières : ils peuvent faire partie du comité de pilotage, ils sont invités à participer à des actions comme les deux journées d'entretien annuelles du circuit d'interprétation de l'association Pierres&Nature (40 personnes en moyenne) et enfin, participer à des ateliers participatifs mis en place récemment sur des thématiques précises. "Nous travaillons actuellement sur la création d'un éco-quartier à partir du bâti existant. Nous demandons aux habitants de réfléchir et de s'exprimer sur l'avenir du cœur de Mellé d'ici dix à quinze ans", indique Claude Duval. "Pour ce qui est des agents communaux, la sensibilisation se fait de façon informelle au quotidien. Par ailleurs, je mets en place des formations espaces verts pour les agents de la Communauté de communes", poursuit Sylvain Cotto.



A Mellé, 3 000 annuelles, 3 000 vivaces fleuries et plus de 500 m² de prairies fleuries permettent ainsi aux papillons et autres insectes de se nourrir et de se reproduire. Le bourg a été classé refuge à papillons.

Evaluation

Des indicateurs d'évaluation ont été déterminés en fonction de leur pertinence. "Nous sommes arrivés au zéro phyto car nous avons suivi la quantité de produits consommés régulièrement. Chaque année une fiche d'enregistrement des pratiques était réalisée avec notamment la quantité de produit utilisée, le suivi de la consommation des phytos a poussé progressivement à ne plus en utiliser. Des méthodes alternatives ont été mis en place : désherbeur thermique, passage d'une balayeuse, arrachage manuel et acceptation des herbes et fleurs sauvages", indique Sylvain Cotto. "L'arrosage et l'éclairage public ont également été faciles à évaluer avec des données chiffrées sur la consommation. Un indicateur d'évaluation cela peut également être le nombre de personnes sensibilisées à l'Agenda 21..."

Selon Claude Duval, "l'Agenda 21 nous apporte une crédibilité et une cohérence par rapport à nos interlocuteurs et partenaires. De plus, c'est un faire-valoir pour accueillir de nouveaux habitants qui recherche une qualité de vie." Et de conclure : "le volet pédagogique restera notre fil conducteur".

Pour sensibiliser au jardin et à la nature, chaque année, une exposition nommée "Hortus Photographicus" présente les photos de portraits de quarante six jardiniers amateurs de la commune de Mellé, ainsi qu'un élément de leur jardin.



PARMI LES ACTIONS

• Le Bourg Jardin

L'équipe municipale souhaitait faire entrer la campagne dans le bourg et a lancé son projet de "bourg-jardin" en 2007. "Nous avons travaillé avec un paysagiste remplacé par un cabinet d'architecte urbaniste et nous avons supprimé le goudron pour le remplacer par le végétal partout où nous le pouvions", indique Claude Duval. Une centaine d'arbres a été plantée, ainsi que des graminées. Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue, la commune est arrivée à zéro produits phytosanitaires en 2010 avec des nouvelles techniques comme le désherbeur thermique, les plantes couvre sol, une couche de 10 cm de paillage biodégradable..., mais sans moyens humains supplémentaires. De plus, la commune n'utilise plus que l'eau de la station d'épuration pour l'arrosage (sauf dans les serres). Une gestion différenciée a également été mise en place : le centre bourg est planté surtout d'annuelles et de bisannuelles, mais le nombre de jardinières a été diminué. Il n'en reste plus que 100 (au lieu de combien au départ 175), ce qui a permis une économie d'eau de 10 000 litres par an (soit environ 130 litres par jardinières). Les zones de prestige à proximité de l'église et de la mairie, sont plantées d'annuelles couplées de vivaces et de graminées. Les rues sont plantées de vivaces. Autour du bourg, des micro-parcs sont composés de prairies fleuries et plus on se rapproche de la campagne aux alentours, plus l'entretien est extensif. "Nous replantons des essences sauvages (campanule, angélique, carotte sauvage, coquelicot, berce commune, millepertuis, marguerite...) pour favoriser la biodiversité", explique Sylvain Cotto. Grâce à ces actions, le bourg de Mellé a été classé refuge à papillons par le GRETIA (Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaïns).

• Parcours pédagogique sur les énergies

Un parcours pédagogique sur les nouvelles énergies est en projet et empruntera le même circuit que celui du parcours d'interprétation Pierres&Nature sur le bâti et les paysages. Les visiteurs pourront y découvrir notamment plusieurs petites éoliennes, une petite station photovoltaïque, une station sur la géothermie, une station éco-habitat (400 000 € pour un usage à destination des familles, touristes, enfants, scolaires permettant à chacun de découvrir les énergies renouvelables de façon pédagogique, ludique et sensorielle).

• Eclairage public

La mission Energie du pays de Fougère est venue faire un diagnostic puis, grâce à la suppression de certains éclairages publics et une diminution de 30 minutes par jour de tous les lampadaires, la consommation énergétique entre 2007 et 2009 a diminué de 36 %, soit une économie de 764 € (elle est passée de 30 250 kWh à 20 263 kWh).

• Station phyto-épuration

L'épuration des eaux domestiques est réalisée grâce à deux bassins de roseaux et d'un hectare de saules, ne fournissant aucun rejet dans le ruisseau en contrebas de la station. Auparavant, sur 118 habitations dans le bourg, 32 rejetaient leurs eaux usées dans la nature, d'où une pollution directe et 17 devaient réaliser des travaux d'amélioration ou de raccordement. Aujourd'hui, toutes les habitations sont raccordées à la station. (coût de l'investissement : 1 200 000 € (Réseaux : 800 000 € et station : 400 000 €). La station est opérationnelle depuis décembre 2007.

• Sensibilisation de la population

Les habitants sont invités à participer à diverses actions, comme l'installation d'un parcours d'art sur le thème de la biodiversité. L'idée est de créer des œuvres qui sont installées pendant plusieurs mois dans la ville. La première édition s'est déroulée de juin à septembre 2012 et devrait être renouvelée cette année. L'année dernière, (cette année), des habitants ont proposé des structures en forme de fleurs géantes de 2, 50 de diamètre (avec du grillage et des bambous) et l'école de Mellé a créé un hôtel à insectes.

• Eco-quartier

"Nous avons une démarche "zéro consommation de terres agricoles" qui est inscrite dans le PLU. Nous réfléchissons à l'aménagement d'un éco-quartier mais à partir du bâti existant", souligne le maire. Un "pavillon témoin" a déjà est en cours d'aménagement, il s'agit d'un appartement T2. Les habitants sont invités à participer à la réflexion à travers des réunions. Les études ont démarré et il existe un potentiel de quarante logements qui pourraient être réhabilités.